NOM(s)-Prénom(s) : ……

NOTICE POUR LES RÉINSCRIPTIONS DES MERCREDIS 2023/2024

SAINT-THOMAS

Strasbourg, le 17 mai 2023

Chères familles,

La période de réinscriptions pour les **mercredis 2023/2024** à Saint-Thomas est arrivée !

Les documents nécessaires à la réinscription de votre enfant seront à nous transmettre **le mercredi 31 mai 2023 au plus tard** par l'un des moyens suivants :

- **par courrier** à l'adresse suivante : La Croisée des Chemins – 18 rue Saint-Marc 67000 STRASBOURG,
- **par mail** à l'adresse suivante : inscriptions@croiseedeschemins.org,
- **en le déposant dans la boîte aux lettres** se situant devant le portail bleu.

Passé cette date, nous ne pourrons pas vous assurer une place.

Pour rappel, un dossier complet est constitué de :

- ☐ La **fiche d'inscription** dûment complétée et signée ;
- ☐ La **fiche sanitaire de liaison** dûment complétée et signée ;
- ☐ La **dernière page du contrat d'accueil** dûment complétée et signée ;
- ☐ Une **attestation d'assurance responsabilité civile 2023/2024** (si vous l'avez déjà !) ;
- ☐ La copie du **carnet de vaccinations** de votre enfant ;
- ☐ Une **attestation précisant votre quotient familial**, téléchargeable sur votre espace CAF ou réalisable auprès de votre mairie de quartier. Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué ;
- ☐ **Mandat de prélèvement SEPA et RIB** : uniquement si changement ou nouvelle mise en place.
- ☐ Le **tableau ci-dessous dûment complété** (cochez vos choix) :

	Rythme d'accueil souhaité :		**Composition de journée souhaitée :**		**Inscription souhaitée pour les mercredis de septembre 2023 :**
☐	Tous les mercredis*	☐	Journée complète	☐	Mercredi 6 septembre
☐	Ponctuellement, selon les places disponibles**	☐	Matin uniquement	☐	Mercredi 13 septembre
☐	Selon un planning défini (à fournir)***	☐	Matin + repas	☐	Mercredi 20 septembre
		☐	Repas + après-midi	☐	Mercredi 28 septembre
		☐	Après-midi uniquement		

TOURNER SVP

*** Tous les mercredis :** accueil pour l'intégralité des mercredis de l'année scolaire, de septembre à début juillet. En cas d'absence ponctuelle, un mail devra être transmis au secrétariat **avant le lundi 12h00** afin que celle-ci ne soit pas facturée. Passé ce délai, toute journée d'absence restera facturée.

**** Ponctuellement** : accueil ponctuel, validé selon le nombre de places disponibles à la date demandée.

***** Selon un planning défini** : accueil ponctuel selon un planning défini sur l'année scolaire et fourni par la famille au moment du dépôt du dossier d'inscription. Nos effectifs étant calculés sur l'année, en cas de modification ou d'ajout de dates, l'inscription ne pourra être validée que selon les places disponibles sur la date nouvellement demandée.

Comme à l'accoutumée, un **acompte** correspondant aux mercredis de septembre vous sera demandé. Celui-ci sera **encaissé en juillet**.

Un mail vous sera envoyé dès que votre **dossier aura été réceptionné** par notre secrétariat.

Un mail de **confirmation d'inscription** vous sera envoyé dès que votre **dossier aura été traité**.

Le Secrétariat de La Croisée des Chemins